

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR :

1. *Désignation des délégués à la communauté de communes de la Vanne et Pays d'Othe CCVPO : PLUI et Assainissement*
2. *Adhésion au groupement de commandes de la CCVPO pour le contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie*
3. *Budget Commune.*
 - a) *Approbation du Compte de Gestion 2019*
 - b) *Approbation du Compte Administratif 2019*
 - c) *Vote des taxes 2020*
 - d) *Proposition et vote du Budget 2020*
 - e) *Attribution des subventions 2020 aux Associations.*
4. *Budget Assainissement.*
 - a. *Approbation du Compte de Gestion 2019*
 - b. *Approbation du Compte Administratif 2019*
 - c. *Proposition et vote du Budget Primitif 2020*
5. *Commission communale des impôts directs CCID : appel à candidature*
6. *Vente du camion des pompiers*
7. *Boulangerie : réfection de la toiture*
 - a. *Sélection de l'entreprise et validation du devis des travaux*
8. *Achat d'une parcelle située sur le hameau Le Petit Vaudeurs*
9. *Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*
10. *Demande de subvention au titre du conseil Départemental*
11. *Questions diverses*

Le samedi vingt juin 2020, à 9 heures le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur André MILOT, Maire.

Etaient présents : M. André MILOT, Jacques HERLAUT, Eric PEYNOT, Nadège DURAND, Evelyne CABRER, Philippe VAN STEENKISTE, Myriam CHATELIER, Jacques BOURDON.

Etaient absents :

Ont donné procuration : Mme Myrienne MORISSEAU à M. Jacques HERLAUT
Mme Nadège STRABA à M. Eric PEYNOT

Secrétaire de séance : M. Eric PEYNOT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 06/06/2020.

M. le Maire souhaite informer le Conseil Municipal des dossiers traités depuis la dernière réunion :

- DECI : relevé de conformité des points d'eau incendie sur la commune et les hameaux (22 points dont 9 points pas disponibles ou pas conformes)

Visite de tous les PEI avec le personnel du service prévision du SDIS d'Auxerre

Le Maire va contacter une entreprise pour analyser et tenter de remédier rapidement à toutes les anomalies.

- Travaux de l'église : bâchage réalisé le 19/06/20 par la société SERI

- Panneaux BO (interdiction de circulation pour tout véhicule terrestre à moteur) : acquisition faite auprès de l'ONF pour les installer à l'entrée des chemins des bois de la Commune de Vaudeurs.

L'ensemble du territoire des bois de la commune est donc interdit à toute circulation de véhicule terrestre à moteur. Un arrêté sera pris par M. le Maire.

La circulation ne sera pas interdite pour les affouages, les chasseurs et les services de sécurité.

L'ensemble des autres chemins communaux reste ouvert à tous les véhicules terrestres à moteur.

- Coupe de bois dangereux pour la circulation à l'angle de la RD905 et de RD84 le 30 juin 2020

- Arbre mort, dangereux pour une habitation : coupé par le Conseil Départemental à la sortie de Vaudeurs direction Arces

- Arrêt maladie suite à accident du travail de l'agent Jean-Baptiste GANIER : du 17 juin au 19 juin

- Renouvellement à l'étude du contrat de M. Philippe BOULEY (agent technique saisonnier)

- Rentrée des classes du lundi 22/06 : prévision de 80% des élèves présents

- M. le Préfet de l'Yonne a placé le département en vigilance sécheresse : utilisation rationalisée de l'eau

**1. Désignation des délégués à la communauté de communes de la Vanne et Pays d'Othe CCVPO :
PLUI et Assainissement**

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante, la commune membre de la communauté de commune de la Vanne et Pays d'Othe CCVPO doit désigner deux délégués pour le PLUI et l'Assainissement.

Après avoir procédé à un appel à volontaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne pour le PLUI :

- M. Jacques HERLAUT comme délégué,
- M. Jacques BOURDON comme délégué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne pour l'Assainissement :

- M. Jacques HERLAUT comme délégué,
- M. Eric PEYNOT comme délégué.

2. Adhésion au groupement de commandes de la CCVPO pour le contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie

Le Maire expose les informations suivantes :

La Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe propose un groupement de commande pour la réalisation des contrôles techniques périodiques des dispositifs de lutte contre l'incendie (points d'eau incendie) de chacune des communes membres du groupement.

Les contrôles techniques sont à réaliser tous les 3 ans.

Le groupement est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Le coordonateur du groupement est la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO). Elle sera chargée d'organiser, dans le respect du code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La CAO du groupement sera celle de la CCVPO coordonateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation des contrôles techniques périodiques des dispositifs de lutte contre l'incendie (points d'eau incendie)
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes telle que présentée ce jour
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune à savoir le détail des dispositifs de lutte contre l'incendie (points d'eau incendie)

3. Budget Commune.

A. Compte de gestion 2019.

Le Maire explique que le compte de gestion concernant les dépenses et les recettes de l'exercice 2019 concorde avec les comptes de la commune.

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 du trésorier.

B. Compte Administratif 2019.

Le Maire laisse la parole à M. Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint en charge du budget et des finances.

M. Jacques HERLAUT présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 concordant avec le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif 2019 de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	464 716.86€
	RECETTES :	561 752.06€
Section d'Investissement	DEPENSES :	603 651.54€
	RECETTES :	164 865.29€
➤	Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019:	97 035.20€
➤	Excédent de Fonctionnement au 01/01/2019:	286 541.92€
➤	Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2019:	383 577.12€
➤	Résultat d'Investissement de l'exercice 2019:	- 438 786.25€
➤	Excédent d'Investissement au 01/01/2019:	173 246.27€
➤	Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2019:	- 265 539.98€
-	Prend acte du résultat de l'exercice 2019:	118 037.14€
-	Constate l'état des restes à réaliser au 10 janvier 2020 :	
-	- Dépenses à reporter :	122 100€
-	- Recettes à reporter :	100 360€
	Il ressort donc un besoin net de la section d'investissement de	287 279.98€
-	Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :	
-	- Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :	96 297.14€
-	- Résultat reporté, recette d'investissement (cpte 1068) :	287 279.98€
-	- Résultat reporté, en dépense d'investissement (cpte 001) :	- 265 539.98€

C. Vote des taxes 2020.

Le Maire laisse la parole à M. Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint en charge du budget et des finances.

M. Jacques HERLAUT présente le produit des Taxes Locales et propose, sur demande express de M. le Maire, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et donc de les reconduire à l'identique sur 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

- **Décide** à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2020 (identiques à 2019) :
 - Taxe Foncier Bâti : 17.89%
 - Taxe Foncier non Bâti : 46.66%
 - CFE : 26.01%

D. Proposition et vote du Budget primitif 2020 :

Le Maire laisse la parole à M. Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint en charge du budget et des finances.

M. Jacques HERLAUT donne lecture du Budget Primitif pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	596 935.14€	596 935.14€
Section d'Investissement	652 426.67€	652 426.67€

E. Attribution des subventions 2020 aux Associations.

M. le Maire propose les montants de subventions reversés pour 2020 à chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de verser aux associations, pour l'exercice 2020, les subventions comme suit pour un montant total de 4 145€.

NOM ASSOCIATION	MONTANT TTC
VAUDEURS ANIMATION	500 €
COLLEGE GASTON RAMON	250 €
CREARTIS	50 €
UNA ASSOCIATION AIDE MENAGERES PERSO	200 €
UNION SPORTIVE CERISIERS	200 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	100 €
PAYS D'OTHE MULTISPORTS	200 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS VILLENEUVE	250 €
MUSIQUE EN OTHE	100 €
CFA AGRICOLE DEPARTEMENTAL CHAMPIGNELLES	100 €
LES IRIS AUTO SPORT	150 €
LA BONNE ENTENTE DE VAUDEURS	1 000 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
CLUB DE L'AMITIE DE VAUDEURS ET DES ENVIRONS	100 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
PHOTO CLUB VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE	100 €
CIFA ASSOC, INTERCONSULAIRE FORMATION	100 €
BATIMENT CFA YONNE	95 €
ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE	200 €
ASEAMAS	100 €
ADMR SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	150 €
	4 145 €

4. Budget Assainissement.

A. Compte Gestion 2019.

Le Maire explique que le compte de gestion concernant les dépenses et les recettes de l'exercice 2019 concorde avec les comptes de l'Assainissement.

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2019 du trésorier.

B. Compte Administratif 2019.

Le Maire laisse la parole à M. Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint en charge du budget et des finances.

M. Jacques HERLAUT présente le compte administratif de l'Assainissement pour l'exercice 2019 concordant avec le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif 2019 de l'Assainissement faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES :	4 515.37€
	RECETTES :	6 471.34€
Section d'Investissement	DEPENSES :	737.36€
	RECETTES :	2 570.42€

➤ Résultat d'Exploitation de l'exercice 2019:	1 955.97€
➤ Excédent d'Exploitation au 01/01/2019:	16 218.58€
➤ Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2019:	18 174.55€

➤ Résultat d'Investissement de l'exercice 2019:	1 833.06€
➤ Excédent d'Investissement au 01/01/2019:	45 493.42€
➤ Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2019:	47 326.48€

- **Prend acte** du résultat de l'exercice 2019: **65 501.03€**

- Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser

- **Décide d'affecter** le résultat de la façon suivante :

- Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :	18 174.55€
- Résultat reporté, recette d'investissement (cpte 001) :	47 326.48€

C. Vote Budget Primitif 2020.

Le Maire laisse la parole à M. Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint en charge du budget et des finances.

M. Jacques HERLAUT donne lecture du Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2020 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	24 912.55€	24 912.55€
Section d'Investissement	49 897.48€	49 897.48€

5. Commission communale des impôts directs CCID : appel à candidature

Le Maire expose qu'à la suite de la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il faut constituer la nouvelle CCID.

A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal doit proposer les noms de 24 contribuables.

Les conseillers ont jusque lundi 29 juin pour informer M. le Maire de leurs propositions.

6. Vente du camion des pompiers

Le Maire informe le Conseil que suite à la dissolution du Corps de Première Intervention de Vaudeurs, le camion de pompiers PEUGEOT modèle J5 ainsi que l'équipement médical et de lutte contre l'incendie a été mis en vente au tarif de 6 000€ TTC.

La Mairie de Rigny le Ferron est intéressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le Maire à vendre ce camion de pompiers et le matériel mentionné ci-dessus
- charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier
- à encaisser le produit de cette vente.

7. Boulangerie : réfection de la toiture

a. Sélection de l'entreprise et validation du devis des travaux

Le Maire expose les faits :

La boulangerie est située dans un bâtiment communal, il revient à la commune de l'entretenir. La toiture de la boulangerie nécessite des travaux urgents.

M. le Maire présente les 4 devis de sociétés pour la couverture à l'identique avec des tuiles neuves ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité, le devis concernant la réfection de la toiture de la boulangerie.

L'entreprise PARISOT COUVERTURE à TURNY pour un montant de 19.171.10 HT (soit 21.088.21 TTC).

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 21318 du Budget Communal primitif 2020.

8. Achat d'une parcelle située sur le hameau Le Petit Vaudeurs.

Le Maire explique par un courrier en date du 21 octobre 2019, un administré (M. Denis MEUNIER, Hameau Le Petit Vaudeurs) se propose de vendre la parcelle n° A 1932 à la commune pour le prix de 500€, frais notariés à la charge de la Commune.

L'achat de cette parcelle pourrait permettre d'entreposer une plateforme pour les containers à déchets et améliorerait ainsi l'accès à la station d'épuration de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte d'acheter ce terrain aux conditions précitées,

Charge le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR

Le Maire expose au Conseil Municipal que la salle polyvalente est reconnue ERP (Etablissement Recevant du Public) de classe 4. A ce titre, la commune est dans l'obligation, avant le 1^{er} janvier 2021, de se doter d'un défibrillateur pour cet ERP.

Pour l'achat de ce défibrillateur, la commune peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux.

Le Conseil Municipal,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide :

De solliciter au titre de la DETR 2020 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération d'achat d'un défibrillateur, pour un montant prévisionnel de 800 HT.

10. Demande de subvention au titre du Conseil Départemental

Le Maire expose au Conseil Municipal que la salle polyvalente est reconnue ERP (Etablissement Recevant du Public) de classe 4. A ce titre, la commune est dans l'obligation, avant le 1^{er} janvier 2021, de se doter d'un défibrillateur pour cet ERP.

Le Conseil Municipal,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier de la Dotation du conseil Départemental,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide :

De solliciter au titre du Conseil Départemental une subvention au taux le plus large possible pour l'opération d'achat d'un défibrillateur, pour un montant prévisionnel de 800 HT.

Questions diverses :

1. M. Jacques BOURDON intervient au sujet du points d'eau incendie aux Brissots. Il indique que les eaux de pluie allaient dans la mare avant mais la canalisation d'alimentation est coupée à aujourd'hui.
Cela permettrait d'alimenter la mare et de pouvoir s'en servir en tant que défense aérienne d'incendie.
M. le Maire précise que des travaux seront à prévoir pour se servir de la mare comme point aérien de lutte contre l'incendie :
 - réparer la canalisation qui alimente comme d'autres cette mare
 - détecter si la mare est poreuse ou pas : condition indispensable pour l'utilisation dans la lutte contre l'incendie
 - prévoir de réduire la surface de cette mare et d'y prévoir un ponton pour le stationnement des véhicules de pompiers lors de l'aspiration de l'eau

2. M. le Maire aborde le sujet du covoiturage avec Mme Evelyne CABRER et la commission cadre de vie.
Le projet devra lui être présenté en sept/octobre 2020.

3. Mme CHATELIER s'interroge au sujet de la cérémonie du 14 juillet pour le respect de consignes sanitaires.
M. le Maire informe que si les conditions climatiques le permettent, le buffet pourra être installé en extérieur, sinon le buffet sera disposé en différents endroits de la salle polyvalente pour ainsi respecter au mieux la distanciation physique.

M. le Maire précise que ce moment de convivialité sera l'occasion de prendre contact avec les habitants de Vaudeurs car depuis l'élection du nouveau Conseil Municipal et la situation de crise sanitaire, il n'y a pas eu d'occasion d'échanger avec les habitants. Monsieur le Maire précise que vu l'espace qui sera proposé, le protocole sanitaire sera respecté.

4. Philippe VAN STEENKISTE demande, au sujet des affouages et la crise sanitaire Covid-19, si les affouagistes qui n'ont pas pu finir sur ce printemps 2020 pourront terminer sur la fin d'année 2020.

M. le Maire donne la parole à M. Jacques BOURDON qui précise que les coupes et débardages non finalisés seront possibles sur à fin d'année 2020 quand la sève des arbres sera descendue.

5. Mme Evelyne CABRER intervient au sujet du ru qui passe derrière le lotissement de l'érable.
Ce ru est en mauvais état, il n'est pas entretenu et des arbres seraient à couper.
M. le Maire indique qu'il faut, dans un premier temps, identifier les propriétaires des parcelles qui bordent ce ru afin d'inviter ces derniers à nettoyer le bord du ru qui jouxte leur propriété. La commune nettoiera les rives qui bordent les parcelles communales.
M. le Maire demande à M. Jacques HERLAUT, Adjoint délégué au cadastre, d'identifier toutes ces parcelles.

6. M. le Maire indique à M. Philippe VAN STEENKISTE qu'il faut relancer le sujet du relevé des propriétaires d'animaux.

Le but est d'identifier tous les propriétaires, pour lutter plus efficacement dans le cas de divagation d'animaux et ainsi mieux prévenir les risques d'accidents.

7. M. BLANCHON (public) demande quels sont les jours de chasse pour les chasseurs qui louent les bois communaux.
M. le Maire précise que le dimanche est le jour de chasse (entre septembre et mars cf Arrêté Préfectoral).

Prochains conseils municipaux :

- samedi 12 septembre à 9h30
- samedi 7 novembre à 9h30

Séance levée à 12h05

Le Maire,

André MILOT

